

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MME JOSIANE SUDAN-GIRARDIN, DEPUTÉE (PDC-JDC), INTITULÉE « INTERNET HAUT DEBIT » (N°2766)

L'importance de l'accessibilité au réseau à haut débit n'est plus à démontrer et est même indispensable pour tout développement économique. Nous sommes passés dans l'ère d'une société d'information où les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle fondamental. Le Gouvernement en est conscient et c'est pour cette raison qu'il a institué fin 2010 un comité de pilotage (COFIL), présidé par le Ministre Ph. Receveur, en charge d'appuyer les différentes démarches visant à développer le réseau haut débit dans le canton du Jura. Le sixième programme de développement économique ainsi que le nouveau schéma directeur des systèmes d'information insistent également sur la nécessité de développer de telles infrastructures.

Pour rappel, la ComCom a désigné Swisscom concessionnaire du service universel en matière de télécommunication jusqu'en 2017. Le but du service universel est de garantir qu'une offre de services de télécommunication de base soit mise à disposition de toutes les catégories de la population et dans toutes les régions du pays. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la vitesse minimale de connexion à l'internet à large bande, inscrite dans la concession de service universel, a passé à 2000/200 kbit/s. Force est de constater que certaines régions du Jura ne possèdent toujours pas cette couverture minimale.

Actuellement, l'Etat ne peut que difficilement influencer le marché des télécommunications qui est basé sur la libre concurrence. Les décisions des opérateurs concernant l'extension des infrastructures de haut débit se basent essentiellement sur des notions de rentabilité et faute de moyens à disposition, l'Etat du Jura ne peut soutenir financièrement son extension à l'instar d'autres cantons. De ce fait et dans la mesure du mandat qui lui est octroyé, le COFIL désigné par le Gouvernement tente de coordonner au mieux les différentes initiatives existantes en les appuyant par exemple auprès des directions des opérateurs ou partenaires concernés.

Dans les réflexions qui sont menées, il est également indispensable de tenir compte de l'accès facilité aux services combinés, comme le « triple play » (internet, télévision, téléphonie), proposé essentiellement par les principaux opérateurs suisses et considéré dorénavant comme une prestation de base par la population. Le simple accès à internet n'est donc plus le seul enjeu.

- Suite à une rencontre courant 2010 réunissant les acteurs /opérateurs disposant d'un réseau de fibres optiques dans le Jura, une carte montrant l'état de situation et l'étendue du réseau de fibres optiques sur le territoire jurassien (cf. annexe) a été élaborée. Il en ressort que 60 communes (sur un total de 83 communes avant les fusions) possèdent un point d'entrée de fibres optiques sur leur territoire. En termes de population, cela signifie que pas loin de 93% des habitants jurassiens se trouvent sur une commune disposant de fibres optiques. La situation ayant depuis évolué favorablement pour certaines localités non couvertes à l'époque, par exemple Le Peuchapatte et Châtillon, le taux de pénétration est légèrement supérieur à l'heure actuelle.

A titre indicatif et selon les données 2014 de l'OFS, 91% des ménages suisses (85% en 2010) ont une connexion internet à leur domicile. Le Jura se situe donc toujours en dessus de la moyenne nationale.

- Les régions à faibles connexions sont répertoriées et différentes initiatives sont en cours afin d'y développer le réseau haut débit, comme pour les régions de Haute-Ajoie et de Clos-du-Doubs.
- Tout d'abord, l'ensemble des zones d'activités d'intérêt cantonal (ZIC) est depuis peu raccordé par fibre optique. Dans le cas de la Zone d'activités régionale de Delémont

(Innodel), le Canton a mis à disposition son réseau optique afin de faciliter son raccordement. Il en est de même pour la zone industrielle de Chevenez.

Des réflexions sont également menées sur la possibilité de créer des partenariats publics privés dans les régions encore mal desservies par le haut débit. En effet, en collaboration avec les communes concernées, une société active en Suisse et disposant de plusieurs références dans ce domaine d'activité, propose de mettre en place puis d'exploiter des infrastructures de base (fibre optique). Ces dernières peuvent ensuite être louées à certaines conditions par les opérateurs, dans le but de proposer des services à valeur ajoutée à la population ainsi qu'aux entreprises locales. Ce modèle économique permet de répartir les investissements nécessaires entre plusieurs partenaires et ainsi faciliter l'extension du haut débit et des prestations connexes.

- Le Gouvernement, par l'intermédiaire du COPIL en charge du dossier, continuera à appuyer les différentes démarches dans la mesure des moyens qui lui seront mis à disposition. Il restera également attentif à l'évolution des nouvelles technologies et leur accessibilité.

Il est également important de sensibiliser les collectivités publiques concernant d'éventuels travaux de génies civils effectués sur leur territoire et l'importance de prévoir la pose de canalisation devant faciliter l'extension du réseau de fibres optiques. En effet, alors que le coût intrinsèque de la fibre optique ou de son installation reste relativement faible, les coûts de génie civil par contre représentent la plus grande part de la dépense.

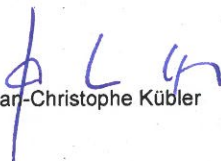
Dans les zones reculées possédant une très faible densité d'habitations, des solutions alternatives sans fil et donc moins onéreuses sont à envisager dans un avenir proche. On pense ici à l'extension des réseaux mobiles de quatrième génération (4G) ou à des solutions de type RLAN (réseau local radio).

- A l'heure actuelle, aucune planification précise n'a pu être obtenue auprès des différents opérateurs actifs dans notre région.

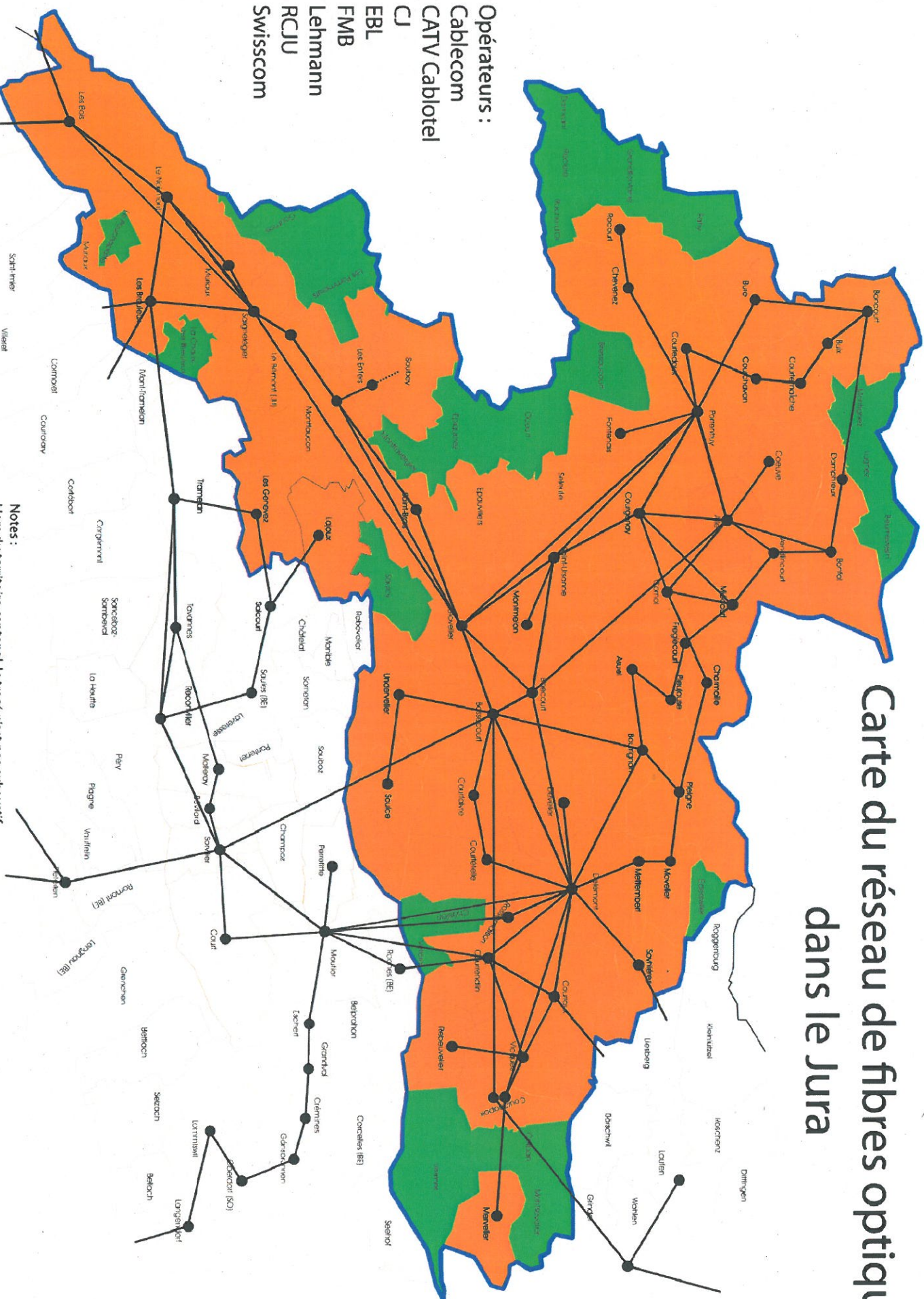
Delémont, le 27 OCT. 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler

Carte du réseau de fibres optiques dans le Jura



- Opérateurs :**
 Cablecom
 CATV Cablotel
 CJ
 EBL
 FMB
 Lehmann
 RCJU
 Swisscom

Notes :
 Hors du territoire cantonal, le tracé n'est pas exhaustif.
 Le tracé résulte de la superposition du réseau des différents opérateurs sans distinction des fibres échangées.